

Les mesures concrètes

La nouvelle politique nature que la Municipalité souhaite mettre en place sera testée à travers différentes actions pilotes durant ces prochaines années, notamment :

- Construire et poser des refuges à abeilles solitaires, lieux de ponte pour ces insectes discrets indispensables pour la pollinisation des fleurs et légumes potagers.
- Prodiguer une formation pratique au jardinage biologique à l'intention des bénéficiaires d'une parcelle potagère dans les plantages de la ville afin de conserver des sols sains et fertiles pour les générations futures. Une centaine de planteurs participent à un premier cours d'introduction « jardiner sainement » le mardi 13 ou le vendredi 16 mars de 20h à 21h30 au réfectoire de l'établissement horticole de la Bourdonnette. Des ateliers-conseils pratiques suivront dans les plantages au cours de l'année.
- Intégrer sur les plans de quartier la localisation de zones naturelles (prairies, haies, cordons boisés) qui devront être maintenues ou mise en place pour servir de lieu de relais pour le déplacement de la faune et ainsi contribuer au réseau écologique de la ville.
- Développer l'entretien de pieds d'arbres ou de plates-bandes publics par des associations de quartiers ou des écoles sur base d'un contrat d'entretien.
- Introduire une incitation financière pour la végétalisation naturelle extensive des toitures plates qui comporte de nombreux avantages : régulation du climat en zone urbaine par la limitation des températures réfléchies par les bâtiments, rétention des eaux de pluie, capture de carbone, fixation de poussières et particules ou encore isolation thermique et phonique du bâtiment.
- Encourager la plantation d'espèces indigènes favorables à la faune (prairies, haies, arbres) autour des nouvelles constructions en réalisant un guide de recommandations à l'attention des promoteurs et architectes, lié au règlement du plan général d'affectation.
- Dispenser des conseils à la population pour un entretien naturel et écologique des jardins et balcons, afin que ces nombreux petits coins de verdure servent de relais de déplacement pour la faune et la flore et contribuent au réseau écologique de la ville.
- Promouvoir la reconversion de haies exotiques mono spécifiques (laurelles, thuyas) en haies indigènes à travers des incitations financières pour les propriétaires privés (coopératives d'habitations, gérances).

Lausanne, mars 2012